

à \$1,200 par année. A mon sens, si nous accordons moins de \$1,200 par année à ces employés, dont 20 p. 100 sont des pères de famille, nous les condamnons, en égard aux conditions actuelles, à toutes sortes de privations.

Je voudrais que cet article s'appliquent à tous les fonctionnaires dont le traitement ne dépasse pas \$1,200, qui recevraient alors l'augmentation de \$100 à compter du 1er avril dernier. Voilà les deux objections que soulève le bill et qui ont été signalées à mon attention; je crois de mon devoir d'en saisir la Chambre avant l'adoption définitive du projet de loi.

M. BENNETT: Je désire que tout le service à Ottawa reçoive des traitements qui lui permettent de vivre convenablement. J'ai été appelé dans l'exercice de mes fonctions à m'assurer du nombre exact des employés de l'Etat à Ottawa; je constate qu'ils sont environ 12,000 et que leurs traitements annuels représentent une somme totale de près de \$12,000,000. Je l'affirme sans le moindre hésitation, le nombre des fonctionnaires publics pourrait être diminué de 10 p. 100 et l'efficacité de service y gagnerait.

Une économie de \$1,500,000, retranchés des traitements inutiles, serait pour l'Etat un bénéfice bien désirable.

Non seulement il y a encombrement dans le service civil à Ottawa, mais ils sont malheureusement trop nombreux les serviteurs publics que l'Etat garde à son service, et qui n'ont pas la capacité voulue. D'un autre côté, il y a trop de gens capables dans le service extérieur qui reçoivent des traitements dérisoires. Chez moi, à Calgary, et d'ordinaire je ne prends pas ma ville comme point de comparaison, mais ici elle est typique de ce qui se passe dans l'Ouest, à Calgary, donc, j'ai découvert qu'une femme qui avait conquis avec distinction le titre de bachelier des arts à l'université Queen's, touchait dans le service civil le magnifique traitement de \$55 par mois. Il y a dans l'Ouest canadien, à l'heure actuelle, bon nombre d'hommes et de femmes qui touchent dans des emplois du Gouvernement des traitements mensuels de \$50, \$55, \$60 et \$70. J'ai reçu pas plus tard qu'aujourd'hui une lettre d'un facteur, ayant femme et enfants, qui reçoit une pitance de \$65 par mois. Encore, hier matin, je recevais une autre communication d'un soldat revenu du front blessé; il est maintenant dans l'administration où il touche \$75 par mois; avec ce maigre traitement, il est obligé de subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants.

[M. Fripp.]

Chaque fois que je signale ces cas aux ministres dont ils relèvent, on me répond invariablement que nous sommes au beau milieu d'une terrible guerre; que le ministre des Finances ploie sous le fardeau; qu'il a la lourde tâche de trouver les fonds nécessaires à la poursuite de la guerre, en sorte qu'il ne saurait se procurer les sommes voulues pour faire droit aux demandes, demandes raisonnables en somme, des serviteurs de l'Etat. Or, je soutiens que si vous êtes en mesure de vous procurer les sommes nécessaires pour augmenter les traitements des 12,000 fonctionnaires publics de la ville d'Ottawa—tous ne recevront pas d'augmentation, c'est vrai—mais si vous pouvez trouver les fonds pour leur assurer des traitements raisonnables, le devoir vous incombe alors d'écouter et de faire droit aux réclamations des fonctionnaires du service extérieur, qui habitent au loin, et dont les conditions de vie sont bien plus difficiles et bien plus onéreuses. Je sou mets respectueusement la question à mon honorable ami, le ministre des Finances. S'il est en mesure de trouver les sommes voulues pour faire droit aux réclamations des employés du service intérieur, il peut tout aussi bien se procurer les fonds nécessaires pour augmenter les traitements des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Puisqu'il trouve l'argent pour le service intérieur, ainsi que l'indique la présente mesure, je ne vois pas pour quelle raison il ne ferait pas droit aux réclamations des fonctionnaires des Douanes et des Postes par tout le pays. Il n'a qu'à remanier le service intérieur à Ottawa; le rendre plus efficace, en diminuant le nombre des fonctionnaires de 10 pour cent, et affecter les sommes ainsi économisées à l'augmentation des traitements de ceux qui gagnent de \$50 à \$55 par mois. Voilà mon opinion à ce sujet et voilà le devoir qui incombe au Gouvernement, à l'heure actuelle.

Je ne sais rien de plus propre à discréditer le Gouvernement, à faire naître l'aigreur et l'animosité contre l'Etat, à favoriser les tendances socialistes devenues alarmantes, que les appointements absolument insuffisants que l'on accorde aux employés du service extérieur. Cette conclusion s'impose après une étude approfondie de la situation, avec soin, je vois que ce qui règne dans d'autres localités est la même qu'à Calgary. Je dirai en présence de l'honorable député d'Edmonton, maintenant à son siège, que je suis allé à Edmonton récemment et qu'un certain nombre de facteurs et d'agents du service ambulancier m'ont de-